

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.02.2020

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 10
Nombre de procuration : 0
Votants : 10

PRESENTS : Christian ROUX, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Esméralda PLANA, Marie-Christine VIOLA, Max BERNARD, Yvan BIOUS, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Christian MATTONE

ABSENTS : Josette ROVEDA, Dominique MOLINARI, Marc SCHMITT

Secrétaire de séance : Marie-Christine VIOLA

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation comptes rendus du 17 décembre 2019 et du 21 janvier 2020
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Renouvellement de la convention avec l'Association « A dos d'Ane » avec mise à disposition de salles et d'un agent communal
- Commissions communales :

Ecole/Jeunesse/Culture

- Ecole : rencontre avec les parents d'élèves délégués
- Cantine

Finances/Budget/Personnel

- Point sur le budget
- Point recrutement sur le poste comptable

Travaux / Urbanisme

- Acquisition des emplacements réservés ER9 et ER10 : mise en demeure de la famille POULAT
- Convention PVR famille GACHET
- Point sur les travaux divers :
 - ↳ DECI : point sur la réunion du 23 janvier 2020
 - ↳ Local archives, adressage, requalification des espaces publics du village et de ses hameaux, assainissement de La Morte/Les Jaillots, curage lagunage 2^{ème} tranche
- Point sur les autorisations d'urbanisme : PC modificatif Ducros, PC Lebourg, DP Klein, DP Servizet, DP Viola/Eymard

Vie Locale/Commerce/Communication

- Bulletin municipal

Environnement/Embellissement

Questions diverses

- Logements SDH : point sur la réunion du 29 janvier 2020
- Tableaux pour la tenue des bureaux de vote

1. Nomination du secrétaire de séance

Marie-Christine VIOLA est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation comptes rendus du 17 décembre 2019 et du 21 janvier 2020

- Après corrections, le compte rendu du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.
- Le compte rendu du 21 janvier 2020 est approuvé. Vote : 8 pour, 2 abstentions

3. Agenda

- Jeudi 20 février à 9h30 en Mairie de Sinard : réunion de la Commission de contrôle des listes électorales
- Lundi 24 février à 20h en Mairie de Sinard : Commission Finances/Budget
- Mardi 3 mars à 18h00 : Conseil Municipal sur les votes des CA 2019 et des BP 2020
- Samedi 7 mars à 9h30 : Conseil d'Administration du CCAS sur les votes du CA 2019 et BP 2020
- Mercredi 11 mars à 9h00 en Mairie de Sinard : CCID – Commission Communale des Impôts Directs
- Dimanche 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales
- Lundi 16 mars à 18h00 à Saint-Martin de Clelles : Conseil Communautaire vote du BP
- Dimanche 22 mars à 18h00 : 2^{ème} tour des élections municipales

4. Point Communauté de Communes du Trièves

↳ Réception d'un courrier d'information de la Communauté de Communes du Trièves sur une action de sensibilisation à la rénovation énergétique auprès des habitants. : la Communauté de Communes propose une action d'accompagnement à l'auto-diagnostic énergétique des logements par les habitants eux-mêmes. L'objectif de cet auto-diagnostic est de sensibiliser et de former les habitants d'un village aux enjeux de la rénovation énergétique tout en leur permettant d'identifier de potentiels travaux à réaliser individuellement dans leurs logements.

Pour une éventuelle candidature de Sinard, la réponse devra être faite en avril prochain. C'est la prochaine équipe municipale qui traitera ce dossier.

5. Renouvellement de la convention avec l'Association « A Dos d'Ane » avec mise à disposition de salles et d'un agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec l'Association « A Dos d'Ane » pour la mise à disposition de salles et d'un agent communal arrive à expiration et qu'il y a lieu de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de renouveler ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2020, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité.

6. Commissions communales :

Ecole/Jeunesse/Culture

➤ Ecole :

↳ Point sur la rencontre du mardi 11 février avec les déléguées de parents d'élèves.

Suite aux épisodes de grève à l'école, les parents ont sollicité un rendez-vous avec la Mairie pour étudier la possibilité de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève de 25 % au moins des enseignants.

Ont participé à la réunion :

- **Déléguées de parents d'élèves** : Edith BUISSIERE, Aurélie COLIN, Nathalie COSAERT, Nathalie DUCROS,
- **Mairie de Sinard** : Colette GIROUD, Marie-Christine VIOLA
- **Mairie de Treffort** : Jean-Pierre BARBA

Les élues présentes à la réunion ont échangé sur cette mise en place et les difficultés pour les Mairies de faire appliquer la loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

- Le texte l'indique clairement dans le titre : ce droit d'accueil ne s'applique que « pendant le temps scolaire » donc pas entre 12h et 14h, les parents doivent pouvoir récupérer leurs enfants pour les faire manger
- Il faut dimensionner l'accueil pour 140 enfants (aucune sélection ne peut être faite, c'est illégal car c'est un service public)
- Il n'y a pas de local permettant l'accueil en sécurité de 140 enfants à Sinard, les salles de classe ne sont pas faites pour faire de la garderie, la salle polyvalente n'est pas assurée pour cela, sans compter les conditions de bruit et d'hygiène si tous les enfants devaient être enfermés dans la salle polyvalente pendant plusieurs heures ?
- Il faut prévoir du personnel en conséquence : minimum 10-15 personnes pour accueillir 140 enfants (tout l'effectif du personnel de la commune ne suffit pas) dans le respect des règles de sécurité des enfants et du code du travail.
- Ces personnes doivent être connues à l'avance, la liste doit être communiquée au rectorat (pour contrôle du casier judiciaire et fichier des délinquants)
- Aucune compétence particulière ni formation ou diplôme n'est requis dans le cadre de ce service minimum pour garder les enfants, le Maire doit constituer la liste « en veillant à ce que les personnes encadrantes possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants » dicit la Loi, mais rien de précis ...
- Pour mémoire les enseignants doivent prévenir de leur INTENTION de faire grève 48h à l'avance auprès du Rectorat qui retransmet ensuite à la mairie, donc les encadrants du service minimum d'accueil doivent être disponibles et mobilisables en 1 à 2 jours (au mieux !)
- Si finalement les enseignants ne font pas grève, le personnel mobilisé pour l'accueil devra être payé quand même, aux frais de la commune (l'État ne compense rien)
- Ces personnes potentiellement encadrantes (y compris personnel de mairie, cantine, ATSEM, ...) n'ont aucune obligation de prévenir à l'avance de leur intention de faire grève (comme les employés de mairie) donc on pourrait avoir tout organisé pour accueillir les enfants et se retrouver sans encadrant le matin même !
- Le Maire engagerait sa responsabilité personnelle Civile et Pénale sur les conditions d'accueil et notamment en cas d'accident.
- L'association A dos d'Âne ne peut pas assurer cet accueil non plus (article 11 de la loi). Rappelons que l'association ne peut accueillir les enfants que les jours d'école, sinon elle deviendrait un « établissement d'accueil de loisir » devant répondre à des exigences qu'elle n'a pas les moyens de satisfaire.

Bien conscientes des contraintes pesant déjà sur les familles, les Mairies de Sinard et de Treffort ont pris sur leur budget le paiement des repas non consommés à la cantine les jours de grève et qui n'ont pu être annulés dans les délais, à cela s'ajoute les charges de personnel qui était présent, cela représente un coût certain pour la collectivité. Dans le même esprit, le bus permettant le convoyage des enfants des Fauries et de Treffort sera pris en charge pour ces jours-là.

La mise en place du service minimum d'accueil ne sera pas possible à Sinard comme pour de nombreuses autres.

De leur côté, les déléguées de parents d'élèves proposent d'organiser la solidarité entre parents et d'instaurer un groupe WhatsApp par classe, afin de permettre aux parents en difficulté de chercher une solution auprès de parents d'enfants de la même classe.

Finances/Budget/Personnel

- Point sur le budget :
 - ↳ Le budget finalisé sera présenté le mardi 3 mars à 18h00

➤ Point sur le recrutement en cours au poste comptable :

Le recrutement s'est fait en deux temps :

- ↳ 1^{er} entretien le 27 janvier, commission composée de Marie-Christine VIOLA, Patrice LETOURMY et Lila FABRE : 3 personnes ont été reçues,
 - ↳ 2^{ème} entretien le 10 février, commission composée de Christian ROUX, Colette GIROUD : 1 personne a été reçue.
- La date d'embauche de la candidate retenue : à compter du 2 juin 2020.

Travaux/Urbanisme

➤ Acquisition des emplacements réservés ER9 et ER10 : mise en demeure de la famille POULAT reçue le 22 janvier 2020.

La procédure veut que la collectivité se prononce dans le délai d'un an à compter de la réception en Mairie de la demande des propriétaires.

En cas d'accord amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception de cette demande.

Dans un premier temps, un courrier d'information sur le contexte de la mise en œuvre du PLU et des contraintes liées au secteur concerné va être adressé à la famille POULAT.

C'est la future équipe municipale qui répondra sur l'acquisition des emplacements réservés ER9 et ER10.

➤ Convention PVR famille GACHET : nous avons été relancés par Maître MARECHAL, Notaire, sur le projet de convention et le montant de la PVR pour les parcelles C669 et C670 appartenant à Madame Anaïs GACHET et à l'indivision GACHET.

Un nouveau projet de convention a été adressé le 14 février 2020 à Maître PONCIN, Avocat de la collectivité, pour avis.

➤ Point sur les travaux divers :

↳ DECI : point sur la réunion du 23 janvier 2020.

Première phase de l'étude « bâtementaire » de la commune présentée par le bureau d'études NICOT, en présence du SDIS.

Présentation du plan « Etat bâtementaire » avec l'analyse des risques à défendre.

Diagnostic des bornes « incendie » existantes ou non.

Il est prévu de réaliser le diagnostic de fonctionnement des bornes en lien avec le matériel intercommunal dédié à cet effet. Cette opération se fera dans les prochaines semaines ; elle est nécessaire pour permettre l'avancée de l'étude.

Deux points noirs ont été relevés : aux Fauries et à La Motte (pas de protection incendie).

Notre commune est la 1^{ère} à lancer ce type d'étude sur le Trièves. La défense incendie est une compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2016.

↳ Local archives : le dossier de demande de subvention sera étudié lors de la Conférence Territoriale de juin.

↳ Adressage : nous allons relancer notre prestataire. Les plaques de rue et les numéros sont à commander.

Une charte doit être rédigée pour le positionnement des plaques « numéros » sur les maisons.

↳ Requalification des espaces publics du village et de ses hameaux : rien de nouveau depuis le dernier conseil municipal.

↳ Assainissement de La Morte/Les Jaillets : la suite des travaux se fera sous la nouvelle équipe municipale.

↳ Curage du lagunage 2^{ème} tranche : dans l'attente du devis de Trièves Travaux.

➤ Point sur les autorisations d'urbanisme : PC modificatif Ducros, PC Lebourg, DP Klein, DP Servizet, DP Viola/Eymard

Environnement/Embellissement

- Commande des luminaires de fin d'année au printemps 2020.

7. Questions diverses

- Logements SDH : Point sur la réunion du 29 janvier 2020 qui s'est tenue en Mairie de Sinard en présence du collectif représentant des « Dourches », du personnel de SDH et de la Mairie de Sinard.

Présentation de travaux prévus par SDH.

Evocation de la zone G1* devenue inconstructible.

Information sur la position d'un désaccord de la Commune par rapport à la sollicitation de la SDH sur la vente d'une partie des logements.

- Tableaux pour la tenue des bureaux de vote : le tableau est complété par les élus présents.

=====

La séance est levée à 23h00